

Juillet 2016

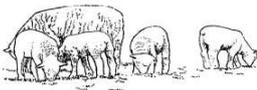
4 rue Robert Mallet Stevens,
CS 60501
36018 Châteauroux cedex
tel 02 54 08 13 80
Fax: 02 54 34 65 47
Site: www.gdscentre.fr



03/08/16 ENR-GCT63
Indice 00

CARNET D'AGNELAGE

Campagne



Exploitation

40 % des agneaux qui meurent avant 60 jours sont des avortons ou des mort-nés.

Définition réglementaire de l'avortement infectieux : « l'expulsion d'un fœtus ou d'un animal mort-né ou succombant dans les 12 heures suivant la naissance, à l'exclusion des mortalités d'origine manifestement accidentelle ».



<http://www.ma.auf.org/ovirep/cours3/agnel.htm>

03/08/2016 ENR-GCT 63

Indice 00



Mortalité des agneaux : Comprendre les causes pour améliorer la prévention



La mortalité des agneaux avant le sevrage entraîne des pertes de productivité importantes (de 15 à 50%) et a un impact économique négatif pour l'exploitation. Cependant, l'analyse des causes de la mortalité peut permettre de trouver des points d'action permettant de la diminuer et d'améliorer les résultats de l'élevage en terme de productivité.

Enregistrer les informations pour faire un bilan et identifier les solutions

La première des choses à faire lorsqu'un problème sanitaire est rencontré dans un élevage (notamment la mortalité des jeunes) est de noter toutes les informations. Il est indispensable d'enregistrer la date et l'âge de la mort, le lot de l'animal, la cause de la mort lors-

qu'elle est identifiée et les éventuels traitements administrés à l'animal.

La mortalité des agneaux peut survenir très tôt, avec des mort-nés ou des avortements.

Principales causes de mortalité des agneaux observées dans des troupeaux des stations INRA

Ce tableau reprend les principaux facteurs de risque de mortalité des agneaux en fonction de leur âge. Ces données ont été enregistrées dans les troupeaux des stations expérimentales de l'INRA (source : Institut de l'élevage).

	Mortalité entre 0 et 2 jours	Mortalité entre 3 et 7 jours	Mortalité entre 8 et 60 jours
Agneaux chétifs	XXXX	XXXX	XXX
Etouffé/noyé	XX		
Inadapté à l'allaitement artificiel	XXX	XXX	X
Problèmes sanitaires		XX	XXX
Accidents/disparitions		X	XX XXX (élevages extensifs)

Mortinatalité et avortements

La mortinatalité et les avortements représentent une part importante de la mortalité des agneaux. Ils doivent être enregistrés. Lors d'avortements, pensez à demander la recherche d'agents infectieux. En effet, des vaccins ou des moyens de prévention spécifiques existent pour lutter contre les avortements. Des kits de diagnostic pris en charge à 75 % ou à 100% par le GDMA sont disponibles pour la recherche des causes infectieuses des avortements. Parlez-en à votre vétérinaire sanitaire.



Dès que vous observez 3 avortements ou plus en moins de 7 jours, vous devez déclarer les avortements et contacter votre vétérinaire pour effectuer la visite et réaliser les prélèvements. La visite du vétérinaire et les analyses brucellose sont prises en charge à 100 % dans le cadre de la surveillance de la brucellose.

Intervenir à l'agnelage

Il faut intervenir suffisamment tôt lorsque cela est nécessaire. L'agneau souffre lors d'une mise-bas difficile. Il a donc plus de risque de mourir ou d'être moins vif avec des difficultés à téter ou à se lever.

Proposition de seuils d'intervention (source : Diminuer la mortalité des agneaux, c'est possible ; airpo, institut de l'élevage, ENVT):

- la brebis a perdu les eaux depuis 45 min et l'agnelle depuis plus d'1h

- la brebis fait des efforts mais aucun membre n'est visible
- les onglons sont visibles mais la brebis ne fait pas d'effort ou bien plus de 15 min sans avancée de l'agneau
- le museau est visible mais pas les onglons
- le premier agneau est né depuis plus d'une heure
- les pertes sont malodorantes et/ou foncées.

Limiter la naissance d'agneaux trop petits

Les agneaux très petits ont plus de risques d'être malades et de mourir. L'alimentation des brebis dans le dernier mois de gestation influence directement le poids des agneaux à la naissance. Il faut être prudent, car dans ce dernier mois, les besoins des brebis augmentent et la capacité d'ingestion diminue. Si vous avez beaucoup d'agneaux petits, il peut être nécessaire d'adapter votre ration. Contactez votre technicien pour plus d'informations.

Des dosages de glycémie et de β OH permettent également d'évaluer l'adéquation de l'alimentation aux besoins de la brebis.

Une note d'état corporel (NEC) supérieure à 2,5 dans le dernier tiers de gestation permet de limiter la mortalité.



Source : CIIRPO – Institut de l'élevage

Evaluer la NEC à la moitié de la gestation afin de supplémenter les brebis trop maigres. L'objectif est une NEC de 2,5 qui se maintient durant le dernier tiers de la gestation.

Surveiller la qualité et la prise du colostrum

Le colostrum est la première source d'énergie et d'immunité pour l'agneau nouveau-né. La prise d'une quantité de colostrum suffisante (200 à 400 mL de colostrum en 6 h pour un agneau de 4 kg) est indispensable. Il faut donc vérifier plusieurs points :

- la brebis a suffisamment de lait pour tous ses agneaux (sinon avoir du colostrum de remplacement) / déboucher les trayons et vérifier que les 2 mamelles contiennent du colostrum.
- les agneaux nouveau-nés ont bien tété.

Si la brebis n'a pas suffisamment de colostrum :

- Utiliser le colostrum d'une brebis qui a mis bas dans la même demi-journée.
- Utiliser du colostrum conservé au congélateur. Ce colostrum peut être issu de brebis ou d'autres ruminants du même élevage ou d'autres élevages. Le colostrum doit être décongelé au bain-marie.
- Sonder si besoin pour administrer le colostrum.
- Injection intrapéritonéale pour apporter de l'énergie si les agneaux sont faibles.



L'agneau a bien tété (ventre en forme de poire)

La caillette de l'agneau est vide (ventre longiligne)

Source : CIIRPO – Institut de l'élevage

Prévenir la contamination par des maladies infectieuses

il faut à la fois prendre des précautions pour les soins apportés aux agneaux mais aussi avoir la meilleure ambiance possible et une bonne hygiène du bâtiment Pour prévenir la contamination par les maladies infectieuses,

Pour les soins aux agneaux :

- Tremper ou pulvériser les nombrils avec une solution antiseptique et asséchante (ex : solution iodée) le plus tôt possible après la naissance
- Poser les boucles sur une oreille sèche, en désinfectant la boucle et l'oreille (stocker les boucles dans un endroit propre).
- Si besoin, réaliser la coupe de queue de préférence entre 2 et 7 jours en nettoyant et en désinfectant le matériel et la plaie.
- En cas de problème sanitaire sur vos agneaux, contactez votre vétérinaire afin d'établir un diagnostic et de mettre en place un traitement curatif et préventif.



Source : CIIRPO – Institut de l'élevage

Pour le bâtiment :

- Température de confort des agneaux : autour de 15°C.
- Ventilation : suffisante mais sans courant d'air.
- Litière : pailler suffisamment soit 1 kg de paille pour 1 brebis avec 1 agneau ; augmenter le paillage si la température est trop basse.
- Espace suffisant : prévoir 1.5m² pour une brebis avec 1 agneau et 2m² pour une brebis avec 2 agneaux.
- Dans l'idéal, curer et nettoyer le bâtiment entre 2 lots de mise-bas. Réaliser une séquence complète de nettoyage / désinfection / vide sanitaire de la bergerie d'agnelage une fois par an.
- Le vide sanitaire doit durer au moins un mois.

Evaluer la qualité du colostrum en utilisant un réfractomètre ou pèse colostrum.



Repères

Quantité : pour un agneau de 4 kg, 200 à 400 ml dans les 6h suivant la naissance

Qualité : 75g/L d'immunoglobuline au pèse colostrum

24% Brix au réfractomètre



Les désinfectants ne sont pas efficaces en présence de matière organique : vous devez toujours nettoyer le matériel ou les bâtiments avant la désinfection afin de garantir l'efficacité de cette dernière.

Repères

Température de confort de l'agneau : 15°C

Surface :

* 1.5m² pour 1 brebis avec 1 agneau

* 2.5m² pour 1 brebis avec 2 agneaux

Paillage : 500 à 700 g par m² par jour dans les 10 premiers jours de vie de l'agneau.



GDS 18 : 02 48 50 87 90

GDS 28 : 02 37 24 45 69

GDMA 36 : 02 54 08 13 80

GDS 37 : 02 47 48 37 58

GDS 41 : 02 54 57 21 88

GDS 45 : 02 38 65 50 60